

Migrants et migrations dans les villes bretonnes sous l'Ancien régime.

Philippe Jarnoux

► **To cite this version:**

Philippe Jarnoux. Migrants et migrations dans les villes bretonnes sous l'Ancien régime.. E. Carrillo-Blouin. Journées d'étude, Jan 2006, Brest, France. Centre de Recherche Bretonne et Celtique / UBO (Brest), pp.43-68, 2006. <hal-00460428>

HAL Id: hal-00460428

<http://hal.univ-brest.fr/hal-00460428>

Submitted on 2 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Migrants et migrations dans les villes bretonnes sous l'Ancien Régime

Philippe JARNOUX
Professeur d'histoire moderne
UBO – CRBC

La question des migrations et de la mobilité géographique des populations d'Ancien Régime a été pendant très longtemps peu abordée par l'historiographie. Il y a plusieurs raisons à cela. On doit évoquer sans doute dans certains cas des présupposés idéologiques mais aussi le poids d'une vision historique dominante qui eut longtemps tendance à figer les sociétés anciennes dans une immobilité qu'on opposait facilement aux bouleversements techniques et sociaux issus du XIX^e siècle et de la Révolution industrielle. Il faut invoquer aussi et surtout des difficultés méthodologiques : la mesure du déplacement géographique n'est pas facile avec les archives dont dispose l'historien pour des époques encore rétives à la statistique.

Le grand développement de la démographie historique à partir du milieu du XX^e siècle a mis en évidence, en France au moins, l'importance considérable d'un enracinement géographique très fort des populations tout en révélant des différences sensibles entre villes et campagnes¹. Pour schématiser, la démographie historique a abouti à présenter une population rurale très massivement immobile ou peu

1. C'est en général à cette vision qu'aboutissaient les études portant sur le village, la paroisse comme celles qui prenaient pour objectif une ville.

mobile pendant près de trois siècles (du milieu XVI^e au début XIX^e) et une population urbaine caractérisée par des soldes naturels presque systématiquement négatifs et supposant donc l'appel régulier à une immigration d'origine rurale qui comblait les déficits humains et permettait le maintien ou la lente croissance de la population urbaine. Cette vision générale est assez cohérente. Dans un monde très majoritairement immobile, on discernait un flux modeste mais assez régulier de déplacements des campagnes vers les villes et cela dans des horizons géographiques réduits en général à quelques dizaines de kilomètres, quelques centaines dans les cas extrêmes².

Depuis une quinzaine d'années, cette vision générale ne satisfait plus l'ensemble des historiens et de nombreux chercheurs se sont tournés vers l'observation des migrations avec pour résultat une réévaluation à la hausse de leur ampleur. On a mis en évidence l'importance des migrations saisonnières ou temporaires³, des migrations de travail⁴ mais aussi le très fort «turn over» des populations urbaines dans leur ensemble⁵. On a étudié de près des groupes spécifiques, comme les colonies marchandes des ports, les populations de vagabonds et de pauvres, les militaires mais aussi des groupes de réfugiés pour des raisons politiques ou religieuses (pour la Bretagne on peut penser aux Irlandais jacobites ou encore aux

2. Dans l'ensemble de la production de la démographie historique des années 1950 à 1980, les études spécifiquement tournées vers la mesure de ces déplacements restent assez rares. Le tome II de l'*Histoire de la population française*, dirigé par Jacques DUPAQUIER (Paris, PUF, 1988), n'y consacre qu'un chapitre d'une quarantaine de pages. Un bon exemple néanmoins : Jean-Pierre POUSSOU, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII^e siècle : croissance économique et attraction urbaine*, Paris, EHESS, 1983.

3. Abel POITRINEAU, *Remues d'hommes. Les migrations montagnardes en France (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Aubier, 1983.

4. Par exemple, Laurence FONTAINE, *Histoire du colportage en Europe, XI^e-XIX^e siècles*, Paris, Albin Michel, 1993.

5. À l'échelle bretonne, une des premières observations de ce type figure dans Tim LE GOFF, *Vannes et sa région. Ville et campagne dans la France du XVIII^e siècle*, Loudéac, Salmon, 1989.

Acadiens). On s'est interrogé aussi sur les situations individuelles ou familiales qui permettent ou imposent ces migrations, et on a tenté, à différentes échelles, de comprendre les mécanismes à l'origine du déclenchement et de l'accélération de l'exode rural au XIX^e siècle. Bref, on dispose aujourd'hui de nombre d'études qui donnent une vision beaucoup plus nuancée de cet immobilisme que j'évoquais tout à l'heure. La question est même devenue objet de débats, voire de polémiques assez violentes, ce qui montre bien que l'historien est aussi un homme de son temps et qu'il pose à l'histoire les questions que le présent lui suggère⁶.

Dans le cadre précis de la Bretagne, cette question de la présence d'étrangers ou de migrants dans les villes prend de plus en plus une couleur spécifique. L'historiographie bretonne a en effet pris l'habitude d'opposer à des campagnes immobiles et bretonnes des villes plus mobiles et francophones, françaises ou francisées. C'est-à-dire qu'en plus d'une différence de comportements démographiques on aurait une différence culturelle, voire nationale, les villes bretonnes étant perçues comme des pôles d'acculturation souvent dominées par des bourgeoisies allogènes françaises. La problématique n'est donc plus seulement démographique, elle devient économique, sociale et culturelle, dans le cas de la Basse-Bretagne en particulier, et pose le problème de la définition du migrant ou de l'étranger.

Peut-on aujourd'hui dresser un bilan des questionnements et des connaissances sur la situation bretonne, c'est ce que je vais essayer de faire en trois temps. D'abord en m'arrêtant sur les problèmes de

6. Un article d'Alain CROIX, «L'ouverture des villages fut un fait éclatant dans l'ancienne France : position de thèse», *Histoire et sociétés rurales*, n° 11, 1999/1, p. 109-146 et un livre de Paul-André ROSENAL, *Les sentiers invisibles. Espaces, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*, Paris, EHESS, 1999, ont fait l'objet de réponses vives de Jean-Pierre POUSSOU, «L'enracinement est le caractère dominant de la société rurale française d'autrefois», *Histoire, Économie et Sociétés*, t. 21/1, 2002/1, p. 97-108 et de Jacques DUPAQUIER, «Sédentarité et mobilité dans l'ancienne société rurale. Enracinement et ouverture : faut-il vraiment choisir ?», *Histoire et sociétés rurales*, n° 18, 2002/2, p. 121-135.

méthode ; puis en dressant un état – nécessairement incomplet – des groupes d'étrangers ou de migrants dans les villes bretonnes, et enfin en m'interrogeant dans un troisième temps sur les problématiques – très actuelles – de l'intégration de ces migrants à la Bretagne et à ses villes.

Définition et mesure des mouvements migratoires anciens

Il importe d'abord, pour initier la réflexion, de s'interroger sur la définition des mouvements migratoires anciens et sur les moyens dont dispose l'historien pour mesurer la réalité des flux.

Quelques éléments de définition

Définir le migrant dans les villes d'Ancien Régime passe au préalable par une nécessaire opération de prise de distance avec les définitions actuelles pour tenter d'approcher la réalité des perceptions anciennes. La question de l'altérité de l'étranger et de sa visibilité sociale passe par une interrogation sur sa situation au regard des lois et son statut juridique, sur ses caractéristiques visibles, repérables et ressenties par les contemporains, sur le nombre d'individus concernés et leur propension à se comporter en groupe spécifique, et enfin peut-être sur la distance parcourue et la réalité de l'éloignement géographique. Le migrant et l'étranger ne reflètent pas toujours, bien évidemment, des réalités sociales identiques mais il faut ici les aborder conjointement afin de mieux discerner les limites des termes.

La définition juridique de l'étranger et du Français n'est pas univoque dans la France d'Ancien Régime. La distinction emprunte des éléments au rapport au territoire (le régicole est né et demeure dans le royaume) mais aussi au rapport au souverain (il se reconnaît, s'avoue, comme sujet du roi). Les deux éléments se combinent toujours et des fils de non régicoles nés dans le royaume peuvent très bien continuer à se considérer comme étrangers tandis que d'autres se qualifieront de « naturels » français. La marque juridique la plus nette des distinctions entre Français et étrangers est la soumission des

étrangers au droit d'aubaine, capacité pour le souverain de recueillir les successions des étrangers morts en France et impossibilité pour ces étrangers de léguer des biens ou d'en hériter. L'octroi de lettres de naturalité permet d'échapper au droit d'aubaine. Mais le droit d'aubaine est rarement réclamé, les lettres de naturalité ne sont jamais indispensables et, contrairement à ce qui se passe par exemple dans une partie de l'Europe du sud⁷, l'étranger en France peut, *de facto*, exercer la quasi-totalité des métiers et acheter ou vendre des biens sans contrainte particulière. Cette relative imprécision est accentuée encore par des situations locales variables (les Franc-comtois par exemple, sujets espagnols jusqu'en 1678, ne sont pas considérés comme étrangers en Bourgogne mais le sont dans le reste du royaume) et les quelques contraintes juridiques pesant sur les étrangers ne sont souvent guère visibles de la plus grande partie de la population, à l'exception toutefois des périodes de guerre où les individus originaires de pays adversaires de la France sont soumis à une surveillance, voire à des limitations de déplacement. Dans la pratique, le fait d'être étranger au royaume n'apparaît réellement discriminant que s'il est revendiqué et affirmé régulièrement ou si l'étranger se trouve dans une situation politique ou économique qui le pose d'évidence comme tel⁸. En Bretagne, c'est parfois le cas des marchands des ports mais c'est loin d'être systématique⁹. Il n'y a pas toujours de visibilité juridique évidente de l'étranger dans la France et dans la Bretagne d'Ancien Régime.

Concrètement, et bien au-delà de la stricte réalité juridique et nationale, celui que l'on ressent comme étranger est bien souvent

7. La péninsule ibérique en particulier.

8. On peut évoquer à cet égard la situation des nombreux Italiens à la cour de France, autour des Grands ou dans les milieux de la finance aux XVI^e et XVII^e siècles. Voir Jean-François DUBOST, *La France italienne, XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Aubier, 1997.

9. Guy SAUPIN, «Un mouvement de xénophobie anti-portugaise à Nantes dans les années 1630», dans *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes*, Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette, Paris, PUPS, 2005, p. 49-60.

un migrant venant d'une région assez éloignée pour présenter des caractéristiques humaines, sociales ou culturelles suffisamment fortes pour être perçues comme telles et repérées rapidement. À l'intérieur de la France, les différences de coutumes juridiques, de systèmes de poids et mesures, d'habitudes vestimentaires ou culinaires, de façons de parler sont assez importantes pour que dans une ville bretonne, on repère presque aussi aisément le Gascon, l'Auvergnat ou l'Alsacien que l'Anglais ou le Florentin. Tous présentent une différence sociale et culturelle évidente et considérable avec les Bretons et la perception que l'on en a peut être similaire. Les étrangers ne se distinguent réellement que quand ils pratiquent des activités spécifiques qui les maintiennent en contact avec leur pays d'origine comme dans le cas des marchands anglais de Morlaix des XVI^e et XVII^e siècles¹⁰. La spécificité professionnelle et la similitude des comportements s'ajoutent alors à la situation juridique pour accroître leur visibilité.

Le nombre d'individus concernés est aussi un critère dont on doit tenir compte pour saisir la représentation et la perception des migrants ou des étrangers. L'époque moderne est exceptionnellement un temps de migrations massives et les déplacements sont majoritairement individuels et dispersés. Difficile dans ces conditions pour les populations locales d'identifier rapidement et sans risque d'erreurs les provenances et les caractéristiques propres des migrants. Dans la plupart des cas, ces migrants étant relativement peu nombreux, on ne peut leur attribuer d'origine bien caractérisée et on les considère simplement comme des gens venant de l'extérieur, en les distinguant tout au plus selon leurs aires linguistiques d'origine (anglophones, germanophones, francophones ou de langue d'oc...).

La capacité pour les migrants à former des groupes cohérents et repérables tient à leur nombre, à leurs activités professionnelles

10. Jean TANGUY, «La colonie anglaise de Morlaix à la fin du XVII^e siècle», *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. LXXX, 2002, p. 149-161.

et éventuellement à leur religion. C'est ainsi que l'on distingue les communautés de négociants des ports mais aussi les très nombreux marchands et colporteurs auvergnats ou normands qui sillonnent la Bretagne. Pour n'être pas des étrangers au sens juridique du terme, les Normands sont bel et bien souvent perçus comme un groupe particulier dans les villes de Basse-Bretagne. De même, parmi les groupes à caractéristiques nationales que l'on rencontre à Nantes, on doit citer les communautés de marchands espagnols, portugais, hollandais... mais aussi dans un univers social tout autre, les « bretons », c'est-à-dire les bas-bretons qui sont suffisamment nombreux et repérables (par le vêtement et la langue entre autres) pour « bénéficier » d'une telle reconnaissance, « ethnicisés » à l'intérieur même de la province.

La formation de tels groupes, repérés en tant que tels comme étrangers ou différents dans les villes bretonnes ne tient donc pas exclusivement à une définition juridique de l'étranger au royaume, elle doit beaucoup à l'importance numérique, à la similitude des positions économiques et sociales, à la force des particularités culturelles et dans une certaine mesure à la cohésion du groupe qu'ils constituent. Dans quelques cas s'ajoute un quatrième critère, celui de la spécificité religieuse, par exemple pour les négociants protestants provenant de l'Europe du nord¹¹.

Les situations sont donc très variables et on ne peut en aucun cas se limiter à observer les seuls étrangers si on veut comprendre les réalités de la migration dans les villes d'Ancien Régime. Les étrangers présentent certes des particularités remarquables mais ils les partagent souvent avec d'autres groupes ou individus provenant de l'intérieur du royaume. La question qui se pose alors est celle de savoir jusqu'à quelle limite proche on doit (on peut ?) descendre pour observer et définir le migrant. Le paysan des monts d'Arrée établi à Morlaix n'en est pas un mais il le deviendra s'il se retrouve à Nantes

11. À la différence de Bayonne ou de Bordeaux, les ports bretons ne connaissent pas la formation de colonies marchandes d'origine juive espagnole ou portugaise.

ou à Rennes, de même que le négociant malouin établi à Quimperlé partage des points communs avec le négociant en vin bordelais ou le marchand espagnol qu'il croisera dans ses affaires commerciales locales. La distance parcourue et la différence culturelle entre le migrant et sa ville d'établissement me semblent être, pour l'Ancien Régime, des critères fondamentaux. En dehors de la zone d'attraction démographique habituelle d'une ville¹² et dès que l'on pénètre dans une aire linguistique différente, on peut se sentir ou être considéré comme étranger.

Une mesure impossible ?

Cette diversité des perceptions possibles de l'étranger dans les sociétés d'Ancien Régime est en soi problématique pour l'historien. Mais il faut y ajouter les difficultés et les lacunes des sources disponibles pour mesurer les phénomènes migratoires.

Le premier écueil est l'absence totale de tout recensement fiable et complet des populations avant le milieu du XIX^e siècle. L'historien de l'Ancien Régime ne connaît jamais avec certitude les chiffres de populations et les pourcentages d'étrangers ou de nouveaux arrivants en général dans les villes. Les listes d'habitants, quand elles existent, sont toujours dressées pour des besoins ponctuels et précis (besoins fiscaux, militaires...), ne rassemblent jamais l'ensemble des habitants et ne mentionnent presque jamais (ou du moins pas systématiquement) leurs origines. En la matière, nous sommes particulièrement mal renseignés sur certaines catégories de la population : les femmes et les plus pauvres entre autres.

Dans la plus grande partie de l'Europe et du royaume de France, on peut pallier ces lacunes grâce à l'existence du droit de bourgeoisie et à la tenue de registres qui indiquent l'octroi de ce droit aux

12. Tous les travaux démographiques sur l'attraction urbaine montrent que les villes sont au centre de zones d'influence régulière qui dépassent rarement une cinquantaine de kilomètres, à l'exception de Paris et de quelques grands ports particulièrement bien reliés à leur arrière-pays par des vallées fluviales.

nouveaux arrivants et manifestent ainsi l'installation et l'intégration des nouveaux venus aux privilèges dont jouissent par ailleurs les citoyens¹³. Mais en Bretagne ces droits de bourgeoisie n'existent pas car les villes se sont développées assez tardivement et médiocrement au Moyen Âge, n'ont presque jamais réussi à constituer des structures politiques suffisamment fortes pour abriter leurs habitants derrière de tels droits et n'ont jamais érigé ainsi de barrière (souvent fiscale) vis-à-vis des nouveaux venus. Même si dans la plupart des cas, ces acquisitions de droit de bourgeoisie ne donnent qu'une image déformée et partielle des courants migratoires, c'est une source intéressante mais dont on doit ici se passer.

Dès le début du XX^e siècle, certains historiens ont songé à utiliser l'anthroponymie pour repérer les individus d'origine étrangère à la Basse-Bretagne. C'est ce que fait F. Le Lay pour Pontivy dès 1911 en distinguant dans les rôles fiscaux les patronymes bretons et les autres¹⁴. La méthode est reprise régulièrement ensuite, affinée et améliorée par Y. Le Gallo, et elle apporte sans doute une vision approximative des réalités migratoires à condition de ne pas s'arrêter aux cas individuels et de se méfier de quelques gauchissements possibles. Dès le Moyen Âge en effet, des habitants des villes de Basse-Bretagne portent des noms français. Même si ce sont alors des immigrants récents (ce qui est loin d'être assuré), peut-on dire que leurs descendants qui portent les mêmes noms trois siècles plus tard sont encore des migrants ou des étrangers ? Par ailleurs, les exemples de francisation de noms bretons ne sont pas rares et se retrouvent à toutes les époques (les cas inverses de bretonnisation de patronymes existent aussi quoique moins fréquents). La méthode, utilisable

13. Pour une synthèse rapide sur ces bourgeoisies statutaires, voir Jean-Luc PINOL (dir.), *Histoire de l'Europe urbaine*, t. 1 : De l'antiquité au XVIII^e siècle, Paris, Seuil, 2003, p. 711-713.

14. François LE LAY, *Histoire de la ville et communauté de Pontivy au XVIII^e siècle. Essai sur l'organisation municipale en Bretagne*, Paris, 1911.

seulement pour la Basse-Bretagne, n'a donc qu'une validité réduite et doit être utilisée avec circonspection.

On peut s'appuyer plus sûrement sur quelques procédures administratives et juridiques pour repérer les étrangers au royaume, en particulier celle de l'octroi des lettres de naturalité. En Bretagne, c'est auprès de la Chambre des comptes que l'on doit réclamer ces lettres et les archives en ont été assez correctement conservées¹⁵. Là encore toutefois, l'image est très partielle et incomplète. D'abord parce que certains étrangers au royaume, comme les Savoyards ou les Avignonnais dans la plupart des cas n'ont pas besoin de cette procédure¹⁶. Ensuite parce que nombre d'étrangers qui n'envisagent pas de s'établir définitivement ne demandent pas de telles lettres ; d'autres meurent avant de les avoir demandées ou repartent sans l'avoir fait. La procédure est longue, compliquée et coûteuse, il est évident que bien des gens ne la demandent pas, en particulier à partir du XVII^e siècle. La naturalisation a pour intérêt fondamental de protéger les étrangers en cas de guerre avec leur pays d'origine et de leur permettre de léguer à leurs héritiers les biens qu'ils possèdent dans le royaume sans risquer de voir s'appliquer le droit d'aubaine déjà évoqué.

La dernière application massive de ce droit remonte au règne de Louis XIV quand la monarchie chercha en 1697, parmi d'autres expédients financiers, à taxer les étrangers pour financer les guerres qu'elle menait¹⁷. En 10 ans, entre 1697 et 1707, cette taxe toucha

15. Dans le fonds de la Chambre des comptes de Bretagne, dans la série B des archives départementales de Loire-Atlantique.

16. De même que les étrangers ayant des enfants nés dans le royaume, ce qui peut concerner beaucoup de gens parmi ceux qui sont effectivement installés depuis longtemps.

17. Sur cette question, voir Jean-François DUBOST, Peter SAHLINS, *Et si on faisait payer les étrangers ? Louis XIV, les immigrés et quelques autres*, Paris, Flammarion, 1999. Yujiro AGA, « Réflexion sur l'aubain : introduction à l'étude des étrangers à l'époque moderne », dans *Pouvoirs, contestations et comportements dans*

8 153 personnes dans le royaume, essentiellement installées dans les régions frontalières, les grandes villes et les ports. Pour la Bretagne, cette taxe montre l'ouverture sensible des grands ports puisque Nantes et Saint-Malo comptent parmi les 8 premières villes en nombre d'imposés avec respectivement 65 et 38 familles taxées. Ces étrangers repérés alors dans les ports bretons sont d'abord des réfugiés irlandais récemment arrivés mais aussi des commerçants flamands, hollandais et secondairement espagnols et portugais. Le basculement des rapports commerciaux de la Bretagne vers le nord de l'Europe est sensible car au XVI^e et au début du XVII^e siècle, Espagnols et Portugais étaient sensiblement plus présents.

Au-delà de ces sources partielles et au-delà du simple regard sur les étrangers au royaume, l'une des voies les plus utilisées par les historiens pour repérer les mouvements migratoires passe par l'observation des mariages et de l'origine des conjoints puisque les prêtres sont tenus de les noter dans les registres paroissiaux. L'observation, on ne peut plus classique, a été menée pour la plupart des villes bretonnes et donne des résultats significatifs¹⁸. Ils mettent en évidence l'importance de zones d'influence géographiques s'élargissant selon la taille et les activités des villes, pointant l'ouverture plus sensible des villes portuaires et les cas bien particuliers des villes nouvelles que sont Port-Louis, Lorient ou Brest. Cette source est, de loin, la plus sûre et la plus intéressante de toutes mais elle n'est pas

l'Europe moderne, Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bercé, Paris, PUPS, 2005, p. 1021-1039.

18. Cette méthode a été longtemps la plus régulièrement utilisée par la démographie historique. On la retrouve largement exploitée dans *l'Histoire de la population française* (dirigée par Jacques DUPAQUIER, *op. cit.*, 1988) qui synthétisait les études menées auparavant : voir par exemple les cas de Bordeaux (p. 119), de Lyon (p. 121) ou de Versailles (p. 123). À l'échelle bretonne, on retrouve de telles perspectives dans les histoires de villes publiées par les éditions Privat ou encore dans André LÉVY, *Brest et les Brestois (1720-1789) : étude d'une croissance urbaine*, thèse dactyl., Brest, 1986.

sans inconvénients. En effet, elle ne permet pas de dresser un tableau exhaustif des migrations puisque tous les individus ne se marient pas et que d'autres migrants arrivent déjà mariés¹⁹.

La mesure des migrations et des déplacements utilise aussi, et de plus en plus, les documents fiscaux des XVII^e et surtout XVIII^e siècles. Même s'ils n'indiquent qu'exceptionnellement l'origine des individus, ils permettent quand on les confronte sur une assez longue durée de mesurer la mobilité très forte des citoyens. Le renouvellement régulier des patronymes montre à la fois des déplacements très fréquents à l'intérieur de la ville et des arrivées comme des départs après des séjours parfois très brefs dans une cité. Le phénomène n'est d'ailleurs pas strictement limité aux villes puisque James Collins l'a par ailleurs observé dans une paroisse rurale à l'écart de toute grande voie de circulation comme Massérac au nord du pays nantais²⁰. En ville comme en campagne, ce *turn over* important des populations traduit à la fois les nécessités matrimoniales et professionnelles et la grande instabilité économique d'une partie des populations pauvres, incapables d'accéder à la propriété foncière ou immobilière, de conserver des activités professionnelles stables et contraintes à des déplacements et des reclassements réguliers. À l'encontre de certains stéréotypes, il apparaît bien que la mobilité géographique (dans un horizon moyen) fait partie intégrante des habitudes de vie d'une partie plus ou moins large des groupes populaires sous l'Ancien Régime et la Bretagne n'échappe à la règle. Toute la difficulté dans notre perspective est de savoir si ces mouvements s'inscrivent dans une micro-mobilité locale (ce qui est sans doute largement le cas en campagne) ou s'ils peuvent s'interpréter en termes de migrations véritables.

19. En parallèle, et pour combler les lacunes de la source, certains chercheurs se sont aussi penchés sur les registres des hospices et des hôpitaux qui révélaient les migrations des miséreux. Voir par exemple Alain CROIX, *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles. La vie, la mort, la foi*, 2 vol., Paris, Maloine, 1981.

20. James COLLINS, *Classes, estates and order in early modern Brittany*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1994.

Ces constatations ont conduit parfois les historiens à emprunter des voies nouvelles dans l'observation des migrations, délaissant les ambitions statistiques pour des approches micro-historiques privilégiant des récits individuels ou relevant dans les hasards biographiques les traces des déplacements. Au XVIII^e siècle, Jean Conan par exemple, bien connu par ailleurs pour le récit qu'il laissa de sa vie, fournit de bons exemples de cette mobilité géographique fréquente²¹. Au-delà d'observations biographiques, des enquêtes prenant pour base la famille permettent, dans une perspective anthropologique, de reconstruire des généalogies sociales qui mettent en évidence les mécanismes poussant au départ ou permettant les migrations. C'est ainsi qu'on voit apparaître en filigrane les relais locaux des marchands auvergnats ou normands qui fréquentent les villes de Basse-Bretagne²², que l'on comprend les solidarités et les appuis qui permettent à de jeunes peintres hollandais de passer quelques semaines à Nantes hébergés chez des compatriotes négociants établis sur place²³, ou encore à des filles bohémiennes de venir régulièrement et discrètement rendre visite à leurs frères ou à leurs époux emprisonnés au bagne de Brest. Ces fugaces lumières individuelles sur des vies ponctuées de déplacements et de migrations n'autorisent certes aucune généralisation ni aucune tentation statistique mais elles montrent simplement la réalité et la possibilité de migrations discrètes. Elles en dévoilent la richesse, la diversité et la complexité.

Le croisement de toutes ces sources reste insatisfaisant d'un point de vue statistique mais permet néanmoins de cerner globalement les

21. *Avanturio ar citouen Jean Conan a Voegamp/ Les aventures du citoyen Jean Conan de Guingamp*, Morlaix, Skol Vreizh, 1990.

22. Serge DUGOU, *Nos ancêtres auvergnats. L'immigration auvergnate en Bretagne*, Quimper, Éd. Ressac, 2004.

23. Alain CROIX, «Le baptême de Pierre et Jean Bahua le 25 juin 1646», dans Association Nantes Histoire, *Du sentiment de l'Histoire dans une ville d'eau : Nantes*, Thonon-les-Bains, Éd. Albaron, 1991, p. 73-89.

situations et de révéler une ampleur d'ensemble des phénomènes migratoires. Bien des aspects restent pourtant encore sous-évalués ou mal documentés : le voyage, les déplacements d'artisans, les déplacements temporaires, la domesticité (en particulier féminine).

La ville et ses migrants

Tentons néanmoins de présenter une vision de synthèse et d'approcher au plus près la réalité des migrants dans les villes bretonnes.

Des groupes sociaux et professionnels

On peut d'abord raisonner en termes de groupes sociaux. Il existe dans les villes bretonnes des groupes sociaux ou professionnels dans lesquels la présence d'étrangers ou de migrants d'origine extérieure à la Bretagne est importante.

C'est le cas du monde du commerce dans lequel il faut distinguer deux milieux bien spécifiques. Le monde du grand commerce maritime est évidemment très marqué par la présence de colonies étrangères aux parcours et à la composition souvent complexes. Le développement ou la disparition de ces groupes répondent souvent à la mise en place ou à l'extinction de routes commerciales. Si les Espagnols sont nombreux au XVI^e siècle à Nantes, ils sont supplantés un temps au début du XVII^e par les Portugais avant que les Hollandais ou les Allemands ne s'y imposent au XVIII^e siècle, alors que la présence des Suisses dans le domaine du raffinage du sucre devient dominante²⁴. À Saint-Malo, les seules présences étrangères notables sont celles de Flamands et surtout d'Irlandais²⁵ tandis que Morlaix

24. Voir par exemple pour une synthèse sur l'évolution générale, Olivier PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, *L'argent de la traite. Milieu négrier, capitalisme et développement : un modèle*, Paris, Aubier, 1996, p. 19-32, et dans cet ouvrage la communication de Pierrick POURCHASSE.

25. Parmi les grands ports français, Saint-Malo se singularise toutefois par la faiblesse de ses colonies marchandes étrangères et par leur exclusivisme

est caractérisée jusqu'au milieu du XVII^e siècle par la présence anglaise²⁶.

Mais ces négociants richissimes et très visibles ne sont pas les seuls. À l'autre extrémité de l'échelle sociale, le monde du petit commerce de détail, celui des colporteurs ou de quelques commerces spécialisés est aussi marqué par la présence de nombreux individus d'origine extérieure à la Bretagne, des Auvergnats ou des Normands²⁷ par exemple, tandis qu'en position intermédiaire le commerce du vin est souvent assuré par des négociants de Bordeaux ou du Sud-Ouest du royaume²⁸. Si l'on peut rapprocher ces individus des groupes de négociants étrangers, c'est qu'exerçant des activités similaires, ils sont souvent perçus par les populations locales en fonction de leur provenance géographique qui, pour être interne au royaume, n'en est pas moins ressentie comme extérieure aux horizons géographiques habituels des Bretons.

Minoritaires mais significatifs, sont les milieux des artistes et des artisans du luxe ou des métiers hautement spécialisés et qualifiés. Les travaux sur les artistes, les sculpteurs de la marine, les orfèvres, les musiciens révèlent souvent l'importance de circulations larges à l'intérieur du royaume et parfois même avec l'étranger²⁹.

catholique. André LESPAGNOL, *Messieurs de Saint-Malo. Une élite négociante au temps de Louis XIV*, rééd. Rennes, PUR, 1997, p. 80-88.

26. Jean TANGUY, *art. cit.*, 2002.

27. Pour les Auvergnats on peut signaler le petit ouvrage de Serge DUGOU cité plus haut, quoiqu'il ne vise aucunement à l'exhaustivité mais recherche plutôt à présenter des cas significatifs. Les Normands, marchands de quincaillerie, de produits de cuivre de la région de Villedieu-les-Poëles ou marchands de bestiaux n'ont pas à ce jour fait réellement l'objet d'études scientifiques mais on les retrouve en très grand nombre dans toute la moitié nord de la Bretagne.

28. Le cas est particulièrement net à Brest entre autres.

29. Voir par exemple les divers travaux sur les orfèvres de Bretagne, des dictionnaires tels : Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, SAF, 1987, ou encore Sylvie GRANGER, «Des musiciens venus d'ailleurs», *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 112, 2005/3, p. 107-126.

Les nécessités pour la marine royale de disposer d'un personnel hautement qualifié font de Brest un cas d'école. Dès le XVII^e siècle, la *Royale* y fait venir des charpentiers et des ingénieurs provençaux ou italiens à l'exemple du Napolitain Pangalo, des ouvriers qualifiés de Paris ou du Nord de la France³⁰. Des phénomènes identiques se retrouvent dans la métallurgie ou la proto-industrie (qu'on pense au personnel allemand des mines de Poullaouen³¹, aux ouvriers flamands et liégeois de certaines forges³² ou encore aux familles de verriers italiens dans le pays nantais) même si l'on sort ici du cadre urbain. À Rennes pendant une bonne partie du XVIII^e siècle, l'un des rares dentistes de la ville est un Florentin, le sieur Restorini, qui semble avoir auparavant exercé ses talents à Fougères. D'une façon générale, les hautes qualifications techniques ou artistiques supposent, par leur rareté dans les sociétés d'Ancien Régime, des déplacements et des brassages nombreux qui expliquent ces présences étrangères en Bretagne. Les migrations des élites techniciennes et lettrées sont une réalité importante et régulière dans les villes bretonnes. Ces hommes sont peu nombreux mais leurs fonctions leur confèrent une visibilité sociale d'autant plus grande.

Le monde militaire est aussi largement ouvert à l'étranger. La présence militaire est croissante au XVIII^e siècle alors qu'elle était au contraire très faible auparavant et les Bretons sont, de tous les habitants du royaume, ceux qui sont les moins enclins à s'engager dans les armées³³. C'est dire que les troupes séjournant ou stationnant

30. Sur les ingénieurs et charpentiers de marine, voir Daniel DESSERT, *La Royale. Vaisseaux et marins du Roi-Soleil*, Paris, Fayard, 1996. Pour une vision plus large, voir André LÉVY, *op. cit.*, 1986.

31. Edmond MONANGE, *Une entreprise industrielle au XVIII^e siècle : les mines de Poullaouen et de Huelgoat (1732-1791)*, thèse dactyl., 2 vol., Rennes, 1972.

32. Jean-Yves ANDRIEUX, *Forges et hauts-fourneaux en Bretagne du XVII^e au XIX^e siècles*, Nantes, CID, 1989. Collectif, *Les forges du pays de Châteaubriant*, Cahiers de l'Inventaire, 1984.

33. André CORVISIER, *L'armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul*, Paris, 1964. À la fin de l'Ancien Régime, on compte en Bretagne

dans la province apparaissent essentiellement comme constituées de militaires français (et francophones) et d'étrangers³⁴. Les régiments irlandais, suisses ou allemands ne sont pas rares et ces militaires finissent parfois par s'installer sur place. À Guémené-sur-Scorff par exemple, les seuls étrangers qui se marient dans la ville entre 1730 et 1780 sont des soldats (suisses, flamands, irlandais ou allemands); l'un d'entre eux au moins s'y établit ensuite comme cabaretier³⁵.

Il faut bien sûr évoquer aussi le monde des marins. Si la plupart des ports bretons recrutent localement leurs équipages, nombre de matelots d'autres provinces ou d'autres pays sont aussi présents dans les villes portuaires; certains n'y font que des séjours brefs, au hasard d'escales plus ou moins rapides ou d'emprisonnement lors des guerres³⁶, mais d'autres finissent par s'y établir. Les travaux sur le personnel de la Compagnie des Indes montrent assez clairement une dichotomie entre des matelots d'origine locale majoritairement, des officiers venant surtout des grands ports habitués au commerce lointain (Saint-Malo) et un personnel administratif et commercial beaucoup plus ouvert sur l'ensemble du royaume³⁷. Le phénomène touche prioritairement le grand commerce, voire parfois la marine royale mais il atteint parfois aussi les milieux du cabotage. Quelques maîtres de barque étrangers sont reçus dans l'amirauté de Quimper au XVIII^e siècle; de nombreux marins normands viennent s'établir

126 soldats engagés pour 100 000 habitants contre environ 500 en Normandie ou en Languedoc, et plus de 1 000 en Picardie ou en Lorraine.

34. Stéphane PERREON, *L'armée en Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2005.

35. Archives départementales du Morbihan, registres paroissiaux de Guémené.

36. La question des prisonniers de guerre mériterait à elle seule de longs développements en particulier pour la détention des officiers, en résidence surveillée dans les villes éloignées du littoral. En 1779 on compte ainsi, par exemple, 119 prisonniers anglais à Vitré. Philippe HENWOOD, « Les prisonniers de guerre anglais en Bretagne au XVIII^e siècle », dans *Guerres et Paix, 1660-1815*, Journées franco-anglaises d'histoire de la Marine, Vincennes, Service historique de la Marine, 1987, p. 79.

37. Philippe HAUDRÈRE, *La Compagnie française des Indes*, Paris, Librairie de l'Inde, 1987, 4 vol.

momentanément à Brest pendant la guerre de Sept Ans quand le trafic des ports de l'embouchure de la Seine est totalement bloqué par les Britanniques³⁸.

À ces groupes relativement faciles à isoler et à repérer, il faut ajouter d'autres flux plus discrets et diffus. Il existe d'abord une mobilité artisanale assez importante, dans le cadre du royaume essentiellement. Les contrats d'apprentissage montrent clairement que les jeunes apprentis partent souvent de leur ville ou village d'origine pour apprendre leur métier à l'extérieur. Devenus compagnons, nombre d'artisans pratiquent des tours de France plus ou moins longs et plus ou moins complets pour parfaire leur formation et leurs connaissances avant de s'établir définitivement. Ces pratiques et ces voyages sont encore mal connus de l'historiographie car les sources sont fort discrètes à leur sujet mais tout indique que le phénomène est banal et répandu et qu'il contribue à une ouverture et à un brassage marqué, à l'échelle du royaume ou au moins de sa partie septentrionale pour la Bretagne³⁹. Dans certains cas, ces ouvriers itinérants sont astreints, comme les gens de mer à des levées militaires. C'est ainsi que Jean-Louis Ménétra, compagnon vitrier, vient travailler quelque temps à Brest après un séjour de 11 mois à Nantes⁴⁰.

Il est possible enfin de repérer l'existence de réseaux protestants discrets dans la province. Ainsi les Rohan, incarnation du protestantisme nobiliaire breton aux XVI^e et XVII^e siècles, emploient-ils très régulièrement comme officiers des huguenots (ou anciens huguenots) originaires du Sud-Ouest, du Poitou, de Normandie, de Picardie ou de Flandre. Ces mobilités huguenotes touchent en priorité, semble-t-

38. Philippe JARNOUX, « Capitaines et maîtres de barques en Basse-Bretagne au XVIII^e siècle », dans Frédéric CHAUVAUD, Jacques PERET (dir.), *Terres marines, Études en hommage à Dominique Guillemet*, Rennes, PUR, 2005, p. 91-98.

39. Il est possible toutefois que la Bretagne, en raison de sa position géographique périphérique, soit moins touchée par le phénomène que d'autres provinces « plus centrales ».

40. Jean-Louis MÉNÉTRA, *Journal de ma vie*, présenté par Daniel ROCHE, Paris, Montalba, 1982.

il, le monde de l'artisanat, des officiers et du commerce. Le cas de la famille Moucheron est très représentatif de la mobilité de ces milieux et de la multiplicité des réseaux auxquels ils appartiennent. Un cadet de cette famille de petite noblesse du Perche, devenu protestant, s'est établi au milieu du XVII^e siècle aux Pays-Bas puis en Hollande où il s'est lancé avec succès dans le grand commerce. En affaire avec des marchands malouins très présents alors à Anvers, l'un de ses fils s'installe à Vitré pour participer au grand commerce toilier d'une ville alors marquée par le dynamisme de sa minorité réformée. À la génération suivante, on retrouve des membres de la famille à Nantes où ils ont d'ailleurs des relations d'affaires avec les grands marchands espagnols pourtant farouchement catholiques, tandis que d'autres frères ou cousins sont entrés au service des Rohan. Une des branches de la famille, redevenue catholique, s'établit à Landerneau, s'y intègre à la noblesse locale et conservera jusqu'au XVIII^e siècle la charge de lieutenant au tribunal de Landerneau, fief des ducs de Rohan⁴¹. Au-delà de sa complexité et de son caractère isolé, l'exemple montre tout l'intérêt des travaux à base généalogique pour révéler les formes lentes de l'intégration des nouveaux venus dans le tissu social des villes bretonnes.

L'éventail des situations catégorielles n'est sans doute pas complet mais il laisse apparaître clairement que tous les groupes sociaux ne sont pas affectés de mobilités identiques. Les milieux du commerce, en particulier du commerce maritime, sont les plus susceptibles de déplacements internationaux, comme le sont aussi les professions les plus qualifiées ou les plus rares. En nombre pourtant les étrangers au royaume restent toutefois relativement rares et les migrants les plus courants sont sans doute les compagnons artisans venant de provinces voisines et ne séjournant que quelques mois, ou quelques années, dans la province. Moins extraordinaires que les

41. Charles, Pierre et Robert MOUCHERON, *Les Moucheron, Mouscron et Moucheron, 1160-1940. France et Pays-Bas. Essai d'histoire généalogique*, Alençon, Poulet-Malassis, 1942.

artistes ou les grands négociants, moins étranges par le comportement et les attitudes culturelles, ces hommes sont peu visibles pour l'historien. Sauf quand ils découvrent l'âme sœur à Landerneau ou à Dinan...

Des époques favorables

Il est une autre façon d'observer les étrangers et les immigrants dans les villes bretonnes, c'est de s'interroger sur la dynamique du phénomène dans la durée et de tenter de distinguer des époques plus ou moins favorables. La question est assez difficile à trancher précisément car les sources varient fortement entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Il semble néanmoins que l'ouverture des villes bretonnes aux populations extérieures soit très forte au XVI^e et au début du XVII^e siècle. C'est alors qu'on voit se constituer et se consolider une bonne partie des élites urbaines dans des villes à la croissance démographique forte. La Bretagne est alors souvent perçue comme un « petit Pérou », un eldorado aux fortunes ou aux réussites rapides en particulier dans les villes maritimes. De fait, il y a à la fois attirance des villes bretonnes et facilité d'installation et de réussite liées aux opportunités économiques. Les élites urbaines locales peu nombreuses encore ne peuvent que profiter de ces apports nouveaux et les alliances matrimoniales permettent d'intégrer rapidement les nouveaux venus. Cette immigration des élites se maintiendra tout en se ralentissant au XVIII^e siècle sauf dans des cas de prospérité évidente comme à Nantes ou, au contraire, elle se développe encore.

En revanche, le petit peuple semble moins marqué par ces renouvellements lointains, à l'exception peut-être des milieux maritimes. Les mobilités populaires paraissent croître avec les XVII^e et XVIII^e siècles. Elles sont manifestes pour les villes nouvelles que sont Brest ou Lorient mais on les repère aussi avec la présence accrue des militaires, peut-être aussi des compagnons et des artisans. Même si les brassages sont peut-être plus modestes qu'ailleurs, même si, en raison de la position géographique de la Bretagne, les origines

lointaines sont plus rares, la province est un horizon potentiel pour bien des migrations. La plus grande facilité des communications compense alors les difficultés économiques évidentes de la province qui continue à jouir par ailleurs d'une image attractive due à ses activités maritimes.

Des villes plus ou moins ouvertes

Troisième angle d'approche, celui de la diversité des situations selon les villes. Ici, des différences évidentes s'imposent.

Les villes nouvelles que sont Brest et Lorient s'affirment évidemment comme très spécifiques puisque la totalité de la population y est récente. Mais les particularités économiques et portuaires de ces deux villes font que si la population y est très variée, la part des étrangers au royaume n'y est sans doute pas plus forte qu'ailleurs car des restrictions militaires limitent ces installations. De même, la nature très encadrée du commerce qui y est fait réduit les possibilités de développement de colonies de marchands étrangers. Villes nouvelles à forte population d'immigrants, Lorient et Brest n'en sont pas pour autant des cités cosmopolites.

À côté de ces deux cas particuliers, il est patent que les villes portuaires accueillent des populations plus diversifiées et renouvelées que celles de l'intérieur. Une comparaison de ce point de vue entre Rennes et Nantes serait certainement très éclairante dans la mesure où les populations des deux cités sont similaires jusqu'au début du XVIII^e siècle⁴². Mais l'ouverture nantaise est beaucoup plus large, qu'il s'agisse d'une ouverture vers la France (par la Loire), vers la Basse Bretagne ou vers l'étranger. Cette plus grande ouverture des villes portuaires n'est pas spécifique à la Bretagne; on la constate ailleurs en France et en Europe à la même époque. Elle n'est pas non plus exclusive. L'intensité de l'ouverture aux courants migratoires n'est pas seulement due aux activités maritimes mais aussi plus largement

42. Les deux villes comptent alors quelque 35 000 habitants. Mais la population rennaise stagnera au XVIII^e siècle quand celle de Nantes fera plus que doubler.

à la position de la ville sur des axes de circulation importants et à son dynamisme économique. Il se trouve qu'en Bretagne, les trois facteurs se recouvrent souvent⁴³.

Le critère de la taille des villes ne paraît en revanche guère significatif au-delà d'un certain seuil. S'il est clair que les grandes villes connaissent des flux migratoires plus importants, c'est avant tout parce qu'elles regroupent un éventail de services et d'activités spécialisées beaucoup plus larges et nécessitant donc obligatoirement l'appel à des professions spécialisées et rares. Mais à l'exception d'une dizaine de villes importantes, il ne semble pas que le critère de la taille soit ensuite véritablement discriminant. La différence tient plus à la position géographique qu'au volume de la population et à cet égard l'opposition entre Haute et Basse-Bretagne n'est peut-être pas non plus significative en nombre quoique les réalités linguistiques introduisent des différences sensibles dans la position réelle des immigrants.

Au total, les villes bretonnes sont loin d'apparaître comme des milieux fermés à la migration. Nombre d'entre elles sont même extraordinairement ouvertes dans le contexte de l'Europe d'Ancien Régime. Ce qui rend de plus cette ouverture remarquable, c'est que l'étranger ou l'immigrant y occupe souvent des fonctions particulières qui lui donnent une visibilité extrême. L'immigration des élites du pouvoir, de la culture ou de la richesse confère dans bien des villes un visage particulier aux oligarchies locales. Cela explique aussi l'idée de villes comme vecteurs de francisation de la Basse-Bretagne et dans une certaine mesure le sentiment de contrôle de ces villes par une bourgeoisie allogène, française, à laquelle s'agrègent parfois des groupes ou des individus venant des pays voisins.

43. À quelques exceptions près comme Quintin au XVIII^e siècle. Ici, pas d'activité maritime, pas d'axes de circulation importants mais un développement considérable de la fabrique toilière qui attire des marchands mais aussi nombre de tisserands et d'artisans. L'aire d'attraction reste toutefois très majoritairement une aire de proximité.

Problématiques de l'intégration

La question qu'on peut (qu'on doit) se poser dans un dernier temps, c'est celle de l'intégration de ces migrants dans les populations locales. Deux angles d'approche peuvent être développés.

La question linguistique

Le problème se pose en Haute-Bretagne avec l'apprentissage ou la connaissance du français; il se pose surtout en Basse-Bretagne pour ce qui est du rapport à la langue bretonne. Dans les villes de Haute-Bretagne, on a peu de données concrètes sur les situations linguistiques. Les communautés marchandes étrangères des villes portuaires maîtrisent de toute façon plusieurs langues (c'est le propre du monde du négoce en général) et il ne fait guère de doute que les Espagnols ou les Hollandais de Nantes, les Flamands ou les Irlandais de Saint-Malo sont capables de s'exprimer en français (au moins partiellement) même s'ils conservent entre eux leur propre langue. Les autres groupes étrangers sont trop peu nombreux pour que les individus puissent longtemps subsister sans posséder au moins des rudiments de français. On a néanmoins parfois quelques indications éparses sur d'anciens soldats suisses ou allemands qui ne maîtrisent que très imparfaitement la langue. Paradoxalement, les seuls exemples bien attestés de communautés linguistiques distinctes sont ceux des Bas-Bretons établis dans les grandes villes de l'est de la province, à Rennes peut-être et surtout à Nantes. Dans cette dernière ville, il est évident que l'importance des immigrants bas-bretons permet le maintien de noyaux bretonnants à tel point que les Bas-Bretons y sont expressément reconnus par les Nantais comme un groupe spécifique, souvent méprisés et en tout état de cause bien distingués des autres Nantais.

Cette question linguistique est-elle plus sensible en Basse-Bretagne? L'usage, on l'a dit, est de considérer les villes de Basse-Bretagne comme largement ou partiellement francophones et les immigrants peuvent donc utiliser le français. C'est manifeste dans

les groupes sociaux les plus élevés. Les notables citadins venus de l'extérieur parlent le français et n'ont pas nécessairement besoin du breton, même dans de petites villes. La maîtrise du breton n'est donc pas indispensable même s'il y a probablement des contaminations linguistiques réciproques. La bretonnisation semble en revanche plus sensible pour le petit peuple quand il est issu de l'extérieur. Des mots bretons apparaissent par exemple dans l'argot du baigneur de Brest, témoignant des contacts entre les ouvriers du port (massivement bretonnants) et les condamnés d'origine lointaine. Il en va parfois de même dans le monde de l'artisanat, sans doute dans celui des colporteurs qui doivent pouvoir communiquer avec leurs clients potentiels ou encore dans celui du clergé.

Si l'on n'oublie pas que nous sommes alors dans une société de l'oral dominant, dans une société où la langue, française ou bretonne, est très fortement dialectalisée, on doit relativiser ces questions d'intégrations linguistiques. Toute personne qui voyage, se déplace, doit nécessairement utiliser des niveaux de langues intermédiaires entre un écrit encore peu standardisé et les dialectes ou prononciations locales. Comment le colporteur auvergnat se fait-il comprendre à Vannes ? Dans son dialecte occitan, dans un français mâtiné d'un fort accent méridional et montagnard auquel il mêle des bribes de breton glanées ici ou là ? Sa façon de parler paraît-elle plus étrange au menuisier vannetais et bretonnant que celle d'un matelot venant du Léon ou celle d'un négociant espagnol ? J'ai tendance à penser que, de toute façon et en tout lieu, les hommes de l'époque moderne distinguent très rapidement leurs voisins immédiats qui utilisent exactement leur dialecte, de tous les autres avec lesquels s'instaurent des formes linguistiques intermédiaires privilégiant le français mais n'excluant sans doute pas totalement le breton.

Immobilisations et enracinements

Les migrants s'installent-ils, s'immobilisent-ils, s'enracinent-ils ? Si l'on admet que, de toute façon, les populations urbaines sont

marquées par une mobilité assez marquée, cette question apparaît aussi devoir être relativisée.

Les voies de l'intégration véritable sont celles de l'activité professionnelle et celles de l'alliance familiale. Bien des indices montrent qu'existent des relais permettant l'installation et l'assimilation progressive des immigrants. Pour les commerçants ou les marins, l'installation préalable d'individus de la même région assure l'existence de réseaux qu'on réutilise régulièrement. Cela suppose dans un premier temps le maintien d'une certaine cohérence des communautés immigrées. C'est manifeste pour les communautés marchandes mais aussi pour les populations de réfugiés irlandais ou acadiens, et sans doute aussi pour les groupes protestants.

Toutefois, se pose assez rapidement le problème du mariage. Les mouvements migratoires mettent en évidence une plus grande mobilité des hommes, à l'exception des groupes de réfugiés. En théorie, le migrant peut choisir entre des femmes de sa région d'origine ou des épouses prises parmi la population locale, mais ce choix est faussé par la rareté des migrantes d'origine lointaine. Dans la majorité des cas, à moyen terme (2 ou 3 générations), les groupes étrangers sont mêlés aux réseaux familiaux plus anciens. Quand c'est possible, on semble privilégier des alliances avec des compatriotes mais les intégrations par le mariage sont probablement bien plus nombreuses. Ce qui maintient l'apparence de groupes d'immigrés c'est la perpétuation de patronymes étrangers. Mais cette perpétuation tient au fait que l'immigration préalable est massivement masculine. Si les noms perdurent, la réalité des alliances familiales fait que ces nouveaux venus sont en réalité intégrés dans des réseaux familiaux par les femmes et les filles, et qu'ils n'ont plus, bien souvent, que l'apparence de groupes extérieurs. D'autant plus qu'à partir d'une ou deux générations, les liens avec les terres d'origine et avec les branches de la famille restées sur place se distendent.

Conclusion

La ville de l’Ancien Régime est de toute évidence un espace de contact, de confrontation et d’ouverture, et la Bretagne échappe d’autant moins à cette ouverture que ses activités maritimes lui permettent de nouer des liens avec l’étranger, qui sont inimaginables dans des provinces intérieures. Mais le problème est de savoir où commence et où finit l’étranger. Il n’est pas possible de considérer la société d’Ancien Régime en fonction d’identités nationales figées et associées à des caractéristiques culturelles que chacun croit saisir ou maîtriser, à l’image de ce qui se passe dans les États-Nations du XX^e ou XXI^e siècle. Il faut plutôt y voir une juxtaposition et une superposition de communautés locales, régionales ou sociales auxquelles on appartient plus ou moins complètement. Dans cette perspective, même s’il ne faut pas nier le poids d’images nationales en construction – les Anglais par exemple sont d’autant plus mal vus en Bretagne au XVIII^e siècle que les guerres en font l’ennemi le plus habituel et que la présence des réfugiés irlandais leur donne l’image de persécuteurs de catholiques – la question de l’étranger est souvent incluse dans celle de l’altérité sociale et culturelle.